

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de SAINT GENIES  
24590

DORDOGNE

Séance du 14 Décembre 2017

Numéro : 003

L'an deux mil dix-sept

et le 14 Décembre

à Vingt heures trente

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Michel Lajugie**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

Présents : Michel Lajugie, Alain Dalix, Sonia Sautet Cournil, Murielle Sardan, Nicole Latour, Stéphane Zani, Charles Molina, Anne Alfano, Brigitte Jacoly, Olivier Fournier, Marion Chaput

Excusés : Stéphane Vigier (procuration à A.Dalix), Gérard Lespinasse, Daniel Chevalier (procuration à S.Zani)

Secrétaire : Nicole Latour

Date de la convocation
11/12/2017

**Demande d'Aliénation d'un chemin rural à « Maisonneuve »**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Perez Ferrer, propriétaire à Maisonneuve, pour l'acquisition d'un chemin rural sis au lieu-dit « Maisonneuve » traversant sa propriété.

Date d'affichage
22 DEC. 2017

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité AUTORISE M. le Maire à ouvrir une enquête publique sur ce projet d'aliénation de chemin rural.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les signatures sont au registre, pour extrait conforme.

Le Maire,  
Michel LAJUGIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 19 DEC. 2017

et publication,

du

ou notification

du



AR PREFECTURE  
024-212404123-20171214-D141203-DE  
Reçu le 19/12/2017

Département :  
DORDOGNE

Commune :  
SAINT-GENIES

Section : BE  
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 14/09/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Enquête publique projet d'aliénation  
d'une portion de chemin rural  
à Maisonneuve

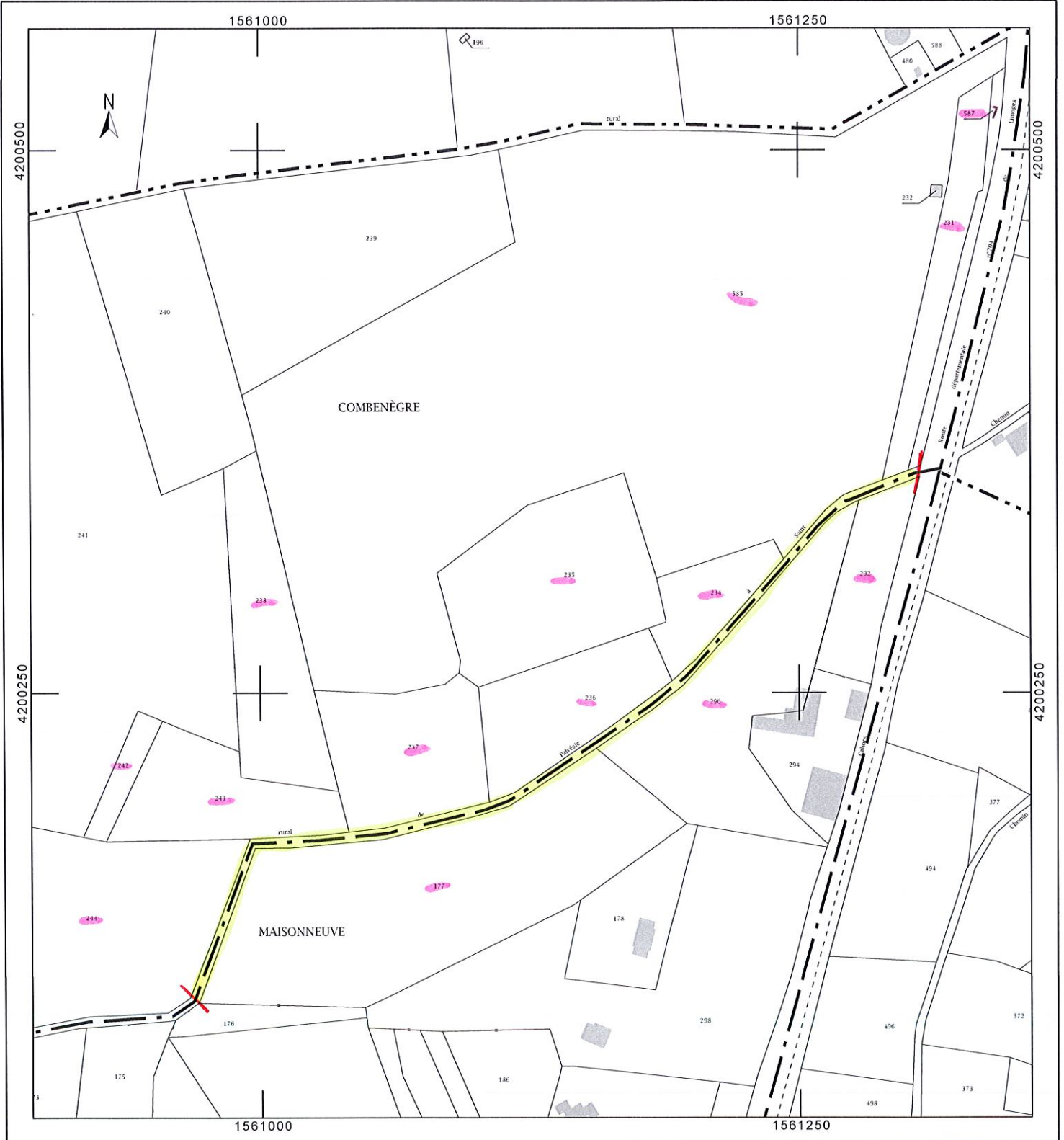
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pole topo de gestion cadastrale  
PERIGUEUX CITE ADMINISTRATIVE  
24016  
24016 PERIGUEUX CEDEX  
tél. 05 53 03 35 00 -fax  
cdif.perigueux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

emprise du chemin à aliéner

parcelles appartenant au  
propriétaire direct demandeur  
de l'aliénation



**MAIRIE**

Le Bourg  
24590 SAINT-GENIÈS

Tél. : 05.53.28.98.70

Fax : 05.53.28.98.78

E-Mail : mairie.st.genies24@wanadoo.fr

## **NOTICE ENQUETE PUBLIQUE**

### **Projet d'aliénation d'une portion du chemin rural au lieu-dit « Maisonneuve »**

Le projet d'enquête publique concerne l'aliénation d'une portion du chemin rural au départ de la Route Départementale 704 vers le hameau de Tremouille, entourée par les parcelles BE 587, 231, 585, 234, 236, 237, 243, 244 et BD 292, 296, 177.

Mr Perez souhaite acquérir ce morceau de chemin jusqu'à l'angle des parcelles BE 244 et BD 177 car il est propriétaire de part et d'autre du chemin (environ 1925 m<sup>2</sup>).

Ce chemin ne tient pas lieu de sentier de randonnées, n'est pas concerné par un remembrement en cours, ne nuit pas à l'environnement, n'est pas utilisé par les collectivités ni par d'autres riverains.

Le Conseil municipal a considéré qu'il n'était pas utile pour la commune de conserver ce chemin et demande au maire de soumettre ce projet d'aliénation à enquête publique.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur du chemin.